

Fiche

Le terme « **épithète** » désigne une fonction possible de l'**adjectif qualificatif** (qui est une **classe grammaticale**).

- Le mot « épithète » désigne une **fonction** de l'adjectif qualificatif.

L'adjectif épithète est une **expansion du nom**. Il peut être supprimé le plus souvent. Il s'accorde en **genre** et en **nombre** avec le nom qu'il qualifie.

- Au sens strict, l'adjectif épithète est **placé à côté** du nom qualifié.

*Le festival de Cannes est un **éblouissant** défilé de stars.*

- Un groupe nominal peut contenir un ou plusieurs adjectifs épithètes, placés après ou avant le nom qualifié.

*Cet acteur porte de **magnifiques** chaussures **jaunes**.*

*Il porte des chaussures **jaunes, magnifiques**.*

- Cette fonction peut aussi être occupée par un participe passé employé comme adjectif.

*Il porte des chaussures **usées**.*

Dans cet exemple, *usées* est le **participe passé** du verbe *user*, employé ici comme un adjectif qualificatif.

- Attention, lorsque l'adjectif est séparé du nom qu'il qualifie :

- par le verbe *être* ou un verbe équivalent, il occupe une autre fonction, celle d'« attribut » ;

*Cette année, le spectacle du collège est **extraordinaire**.*

- par deux virgules, ou placé en tête de phrase, il occupe la fonction d'« apposé ».

*Très **réussi**, le spectacle du collège a rassemblé les grands et les petits.*